



Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 27
Membres présents: 25
Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2021-51
Conseil Municipal du 28 Avril 2021

DATE DE CONVOCATION : 22 Avril 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGIER- M.H. AUBINEAU T.DEGRANDE – P.FREON - M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU - G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC- K. PERROIS - S.BROUILLET – W. BOURGEAU – E.PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL - S.RAYNAUD – C. NANGLARD – P. BERTON – C. RAFIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : P. ORMECHE donne pouvoir à W. BOURGEAU – S. DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS - P. ORMECHE – S. DELIMOGEES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : P. BERTON

OBJET : POLE ÉCHANGE MULTIMODAL – CONVENTION ATTRIBUTIVE D’UNE AIDE EUROPÉENNE FONDS EUROPÉEN DE DEVELOPPEMENT RÉÉGIONAL – FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FEDER – FSE)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2019-09 du 31 janvier 2019 de la Commune de Châteauneuf-sur-Charente autorisant la signature de la convention de délégation à maîtrise d’ouvrage passée par la Communauté d’Agglomération du Grand Cognac, autorisant la Commune à conduire les travaux pour la réalisation du pôle d’échange multimodal pour le compte de Grand Cognac,

VU la convention de délégation de maîtrise d’ouvrage pour l’exécution des travaux d’aménagement de la place de la gare sur la commune de Châteauneuf-sur-Charente en date du 4 juin 2019,

VU la demande d’aide européenne en date du 3 juin 2019 présentée par la Communauté d’agglomération du Grand Cognac,

VU l’avis émis par l’instance de consultation des partenaires en date du 30 mars 2021,

VU l’arrêté n°2021/300304-POC de la Région Nouvelle-Aquitaine relatif à l’attribution d’aides européennes en date du 31 mars 2021,

Considérant que la Communauté d’agglomération du Grand Cognac est bénéficiaire d’une subvention de 102 660 € pour le projet de création d’un pôle d’échanges multimodal à Châteauneuf-sur-Charente estimé à 167 934.69 € HT (taux de subvention à 61%).

Considérant que l’arrêté relatif à l’attribution de la subvention doit être suivi d’une convention tripartite attributive d’une aide européenne FEDER/FSE dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE Poitou-Charentes 2014-2020, entre :

- Le bénéficiaire de la subvention, la Communauté d’Agglomération de Grand Cognac représentée par son Président
- L’autorité de gestion, la Région Nouvelle-Aquitaine représentée par son Président
- Le maître d’ouvrage délégué, la Ville de Châteauneuf-sur-Charente représentée par le Maire

AR Prefecture

016-211600903-20210428-2021_51-DE

Reçu le 30/04/2021

Publié le 30/04/2021

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **PAR 27 VOIX POUR** :

- autorise le Maire à signer la convention tripartite attributive d'une aide européenne FEDER/FSE dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE Poitou-Charentes 2014-2020 et les documents afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE